



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte

Question écrite n° 47729

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'attribution de la carte Vitale aux Français établis hors de France. Les Français titulaires d'une pension d'un régime de retraite de base français disposent d'une ouverture de droit aux prestations en nature de l'assurance maladie en France. À partir de cette ouverture de droit, ils peuvent bénéficier de la carte Vitale. Leur conjoint peut également bénéficier de sa propre carte Vitale. Il lui demande si les Français établis hors de France titulaires d'une pension de réversion peuvent également bénéficier de la carte Vitale et dans quelles conditions.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47729

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 332

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)